

**Rapport statistique sur la clientèle
des programmes d'assistance sociale**

AVRIL 2010

Adresse internet

www.mess.gouv.qc.ca/statistiques

Direction de la statistique

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, St-Amable, 4e étage

Québec (Québec)

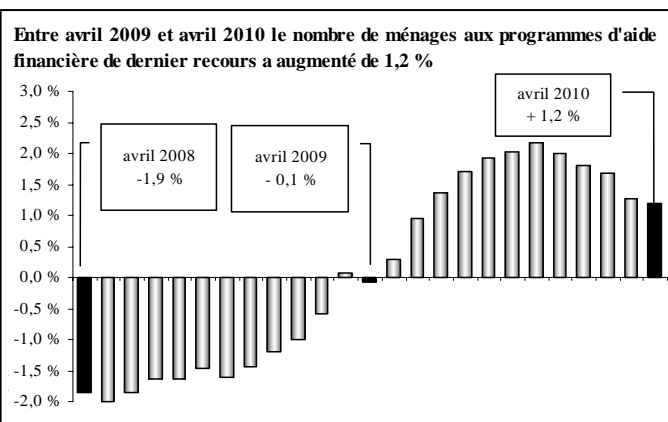
G1R 4Z1

PORTRAIT DES MÉNAGES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

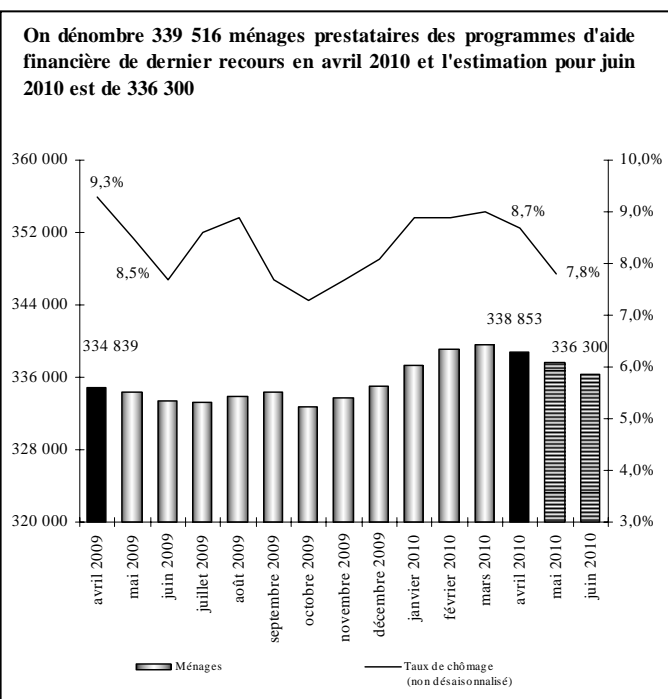
Données officielles d'avril 2010 et estimations jusqu'en juin 2010

Comparaison entre avril 2010 et avril 2009 :

- ▶ En avril 2010, on compte 338 853 ménages présents aux programmes d'aide financière de dernier recours, ce qui représente une augmentation de 4 014 ménages (▲ 1,2 %) par rapport à l'année précédente. À titre de comparaison, le nombre de ménages avait plutôt baissé de 0,1% en avril 2009 (comparativement à avril 2008).
- ▶ En avril 2010, il y a 375 337 adultes (▲ 4 027 ou ▲ 1,1 %) et 115 107 enfants (▲ 849).
- ▶ En avril 2010, on dénombre 490 444 prestataires, soit 4 876 de plus qu'à pareille date l'an dernier (▲ 1,0 %) alors qu'on y observait une baisse de 0,5 % entre avril 2008 et avril 2009.
- ▶ En avril 2010, l'aide moyenne versée est de 718,96 \$ par ménage, l'aide totale versée se chiffant à 243,6 millions de dollars (▲ 4,0 millions ou ▲ 1,7 %).



- ▶ Entre mai 2010 et juin 2010, l'estimation présente une baisse de 1 300 ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (-1 300 ménages au Programme d'aide sociale alors que le nombre de ménages au Programme de solidarité sociale reste le même). L'estimation du mois de juin 2010 se base sur l'évolution du nombre de chèques ou dépôts directs émis le 1^{er} juin 2010 par rapport au 1^{er} mai 2010 (▼ 2 438 chèques) ainsi que sur la tendance observée pour la même période dans les années antérieures.
- ▶ Cette évolution à la baisse du nombre mensuel de ménages se traduit par une diminution de 1 400 adultes et 300 enfants, correspondant à une baisse estimée de 1 700 prestataires entre avril 2010 et mai 2010.

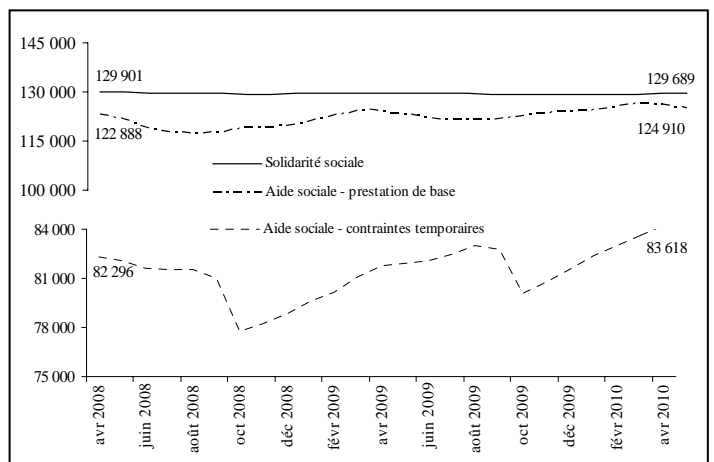


Observation du taux de chômage :

- ▶ Entre avril 2009 et avril 2010, le taux de chômage (données non désaisonnalisées) a diminué, passant de 8,5 % à 7,8 % pour les deux mois de référence. Par ailleurs, on constate une augmentation de quelques 48 500 emplois par rapport à avril 2009.

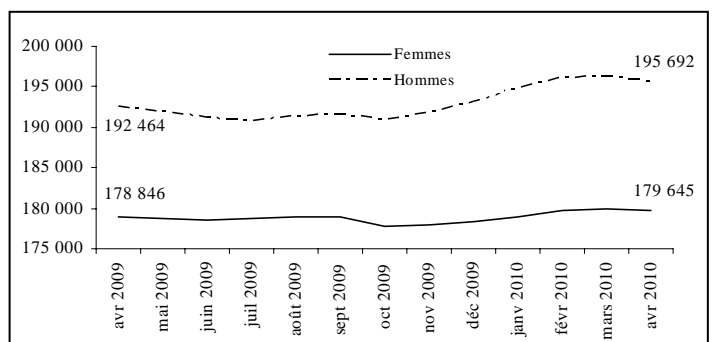
Répartition des ménages prestataires selon le programme :

- ▶ En avril 2010, on compte 209 164 ménages prestataires du Programme d'aide sociale, soit 61,7 % de l'ensemble des 338 853 ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.
 - Cela représente une hausse de 2,0 % par rapport à l'année précédente.
 - Ces ménages représentent 235 786 adultes et 105 077 enfants pour un total de 340 863 prestataires. Ces derniers sont en hausse de 1,7 % par rapport à l'an dernier (▲ 5 681 prestataires) alors qu'on y observait une baisse de 0,4 % en avril 2009.
 - 59,7 % des ménages prestataires du Programme d'aide sociale reçoivent seulement une prestation de base alors que 40,3 % reçoivent en plus une allocation pour contraintes temporelles.
 - En avril 2010, l'aide moyenne versée aux ménages prestataires du Programme d'aide sociale est de 651,37 \$, l'aide totale versée se chiffant à 136,2 millions de dollars.
- ▶ En avril 2010, on dénombre 129 689 ménages prestataires du Programme de solidarité sociale, soit 38,3 % de l'ensemble des ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.
 - Le nombre de ménages est sensiblement le même par rapport à l'année dernière alors qu'en avril 2009 le nombre de ménages était en baisse de 0,1% par rapport à avril 2008.
 - En avril 2010, il y a 139 551 adultes et 10 030 enfants au Programme de solidarité sociale, pour un total de 149 581 prestataires. Ces derniers sont en baisse de 0,5 % par rapport à l'an dernier (▼ 805 prestataires) comparativement à - 0,7 % en avril 2009 (comparativement à avril 2008).
 - En avril 2010, l'aide moyenne versée aux ménages prestataires du Programme de solidarité sociale est de 827,96 \$, l'aide totale versée se chiffant à 107,4 millions de dollars.



Situation des femmes aux programmes d'aide financière de dernier recours en avril 2010 :

- ▶ Les femmes représentent 47,9 % de l'ensemble des 375 337 adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours en avril 2010.
 - Chez les jeunes âgés de moins de 25 ans, les femmes représentent 50,2 % de l'ensemble des jeunes adultes prestataires.
- ▶ Depuis quelques années, le nombre de femmes est toujours moins élevé que le nombre d'hommes (179 645 femmes contre 195 692 hommes en avril 2010). Entre avril 2009 et avril 2010, on constate que l'augmentation du nombre de femmes prestataires (▲ 0,4 %) est beaucoup plus faible que celle du nombre d'hommes (▲ 1,7 %).



PORTRAIT DES ADULTES PRESTATAIRES DU PROGRAMME D'AIDE SOCIALE

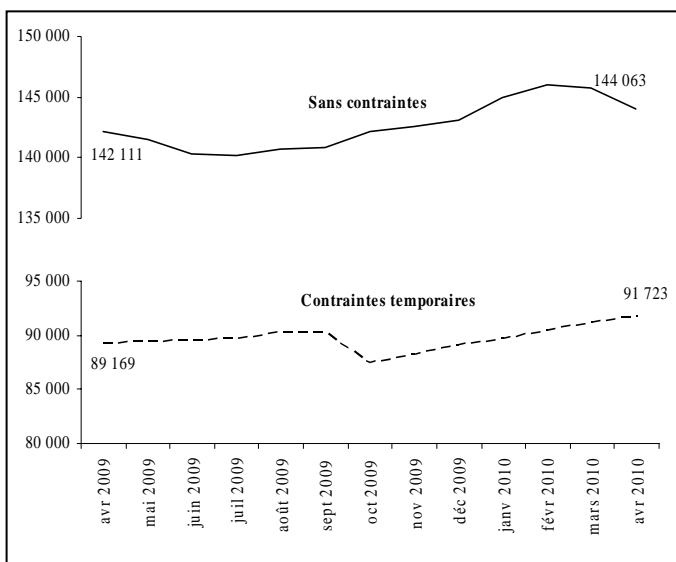
Données officielles avril 2010

En avril 2010, on dénombre 235 786 adultes prestataires du Programme d'aide sociale.

Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en avril 2010 :

- ▶ Comparativement à l'année précédente, le nombre d'adultes **sans contraintes** a augmenté de 1 952 (passant de 142 111 à 144 063 ou \uparrow 1,4 %). Ceux-ci représentent 61,1 % de l'ensemble des adultes prestataires du Programme d'aide sociale.
- ▶ Les adultes avec **contraintes temporaires** – principalement pour raisons de santé, d'âge, de grossesse et de charge d'enfants âgés de moins de cinq ans ou handicapés – ont enregistré une hausse de 2,9 % depuis un an (passant de 89 169 à 91 723). Ils représentent 38,9 % de l'ensemble des adultes prestataires du Programme d'aide sociale.
- La durée moyenne de présence cumulative des adultes avec contraintes temporaires s'établit à plus de 11 ans (135,3 mois) alors que celle des adultes sans contraintes à l'emploi est de près de 9 ans (106,6 mois). L'écart observable est principalement lié au fait que les adultes avec contraintes pour raison d'âge (55 ans et plus) cumulent en moyenne près de 16 ans à l'aide financière de dernier recours (189,8 mois).
- Les femmes sont plus nombreuses chez les adultes avec contraintes temporaires (63,2 % comparativement à 37,6 % chez ceux qui ne présentent aucune contrainte à l'emploi), principalement en raison de la présence d'enfants à charge âgés de moins de cinq ans.
- La diminution importante du nombre d'adultes avec contraintes temporaires, survenue entre les mois de septembre et d'octobre 2009, s'explique principalement par la perte de l'allocation pour contraintes temporaires chez les familles dont l'enfant a atteint l'âge de cinq ans avant le 1^{er} octobre.

Adultes prestataires du Programme d'aide sociale	Avril 2010	Taux de variation annuelle
Sans contraintes	144 063	+ 1,4 %
Contraintes temporaires	91 723	+ 2,9 %
TOTAL	235 786	+ 1,9 %



Situation des jeunes âgés de moins de 25 ans en avril 2010 :

- ▶ On dénombre 25 591 jeunes âgés de moins de 25 ans au Programme d'aide sociale, soit 10,9 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme.
- ▶ Entre les mois d'avril 2009 et d'avril 2010, le nombre de jeunes adultes âgés de moins de 25 ans a augmenté de 455 (\uparrow 1,8 %).
- ▶ 34,3 % des jeunes âgés de moins de 25 ans présentent des contraintes temporaires à l'emploi. Parmi ceux-là, 85,0 % ont des enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou sont des femmes enceintes, et 14,2 % invoquent des problèmes temporaires liés à la santé.

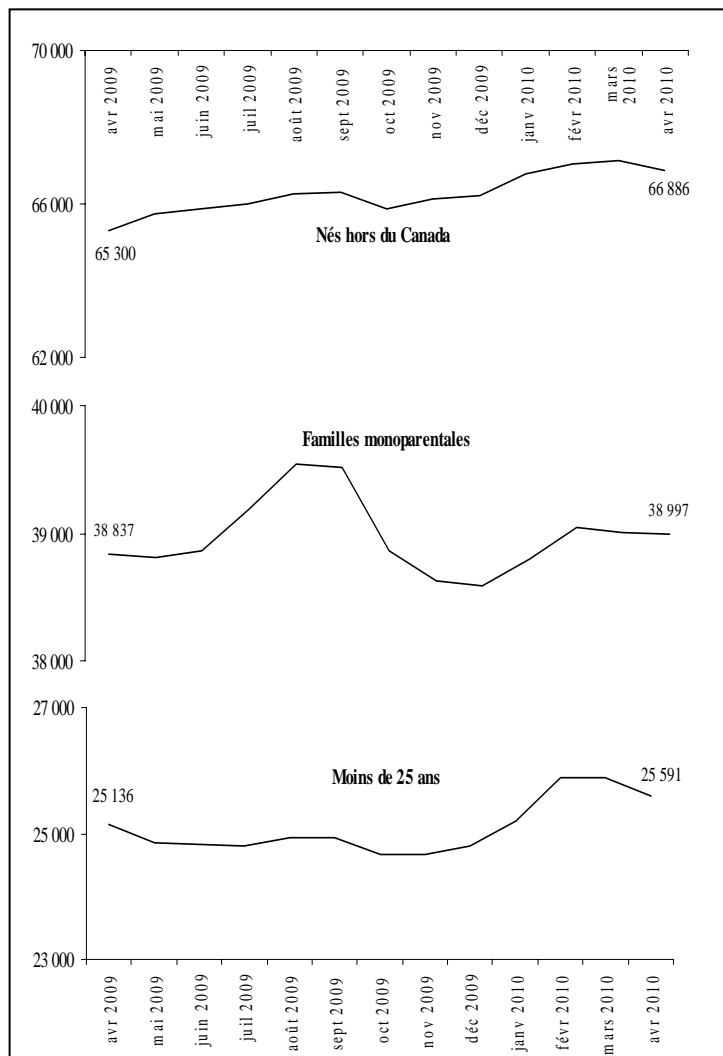
Situation des chefs de familles monoparentales en avril 2010 :

- ▶ On compte 38 997 familles monoparentales au Programme d'aide sociale. Les chefs de ces familles représentent, en avril 2010, 16,5 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme.
- ▶ En un an, soit entre les mois d'avril 2009 et d'avril 2010, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 160 (\uparrow 0,4 %).
- ▶ La place qu'elles occupent parmi l'ensemble des ménages est passée de 18,9 % en avril 2009 à 18,6 % en avril 2010.
- ▶ 54,1 % des chefs de familles monoparentales au Programme d'aide sociale présentent des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (77,6 %) est la présence d'enfants à charge de moins de cinq ans (incluant les cas de grossesse).

Situation des adultes nés hors du Canada en avril 2010 :

- ▶ On compte 66 886 adultes nés hors du Canada et prestataires du Programme d'aide sociale, soit 1 586 adultes de plus que l'an dernier (\uparrow 2,4 %).
- ▶ Leur proportion parmi l'ensemble des adultes prestataires du programme a augmenté, passant de 28,2 % en avril 2009 à 28,4 % un an plus tard.
- ▶ 65,7 % des adultes prestataires du Programme d'aide sociale nés hors du Canada sont au pays depuis trois ans et plus, alors que les nouveaux arrivants (moins de trois ans) et les revendicateurs du statut de réfugié représentent 34,3 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme qui sont nés hors du Canada.

	Avril 2009	Avril 2010	Taux de variation annuelle
Jeunes de moins de 25 ans	25 136	25 591	+ 1,8 %
Familles monoparentales	38 837	38 997	+ 0,4 %
Adultes nés hors du Canada	65 300	66 886	+ 2,4 %
TOTAL des adultes	231 280	235 786	+ 1,9 %



PORTRAIT DES ADULTES PRESTATAIRES DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE

Données officielles d'avril 2010

En avril 2010, on dénombre 139 551 adultes prestataires du Programme de solidarité sociale.

Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en avril 2010 :

- ▶ Les adultes prestataires du Programme de solidarité sociale présentent des contraintes sévères dans la presque totalité des cas (131 186 ou 94,0 %). Pour ce qui est des 6,0 % restant, ils ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi mais sont admis au programme en raison de la présence d'un conjoint avec contraintes sévères.
- La durée moyenne de présence cumulative des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale s'établit à près de 19 ans (227,2 mois).

Répartition selon le type de diagnostic médical en avril 2010 :

- ▶ Les principaux types de diagnostics médicaux chez les 131 186 adultes prestataires présentant des contraintes sévères à l'emploi sont par ordre d'importance:
 - 41,3 % pour les problèmes liés à la santé mentale;
 - 35,7 % pour les problèmes d'ordre physique, auditif, visuel ou de la parole;
 - 19,4 % pour les problèmes d'ordre intellectuel ou de l'apprentissage;
 - 3,6 % pour les autres diagnostics.

Autres caractéristiques des adultes prestataires en avril 2010 :

- ▶ Les caractéristiques des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale ne varient pas beaucoup au fil des mois. Ainsi, en avril 2010 :
 - 82,7 % sont des personnes seules;
 - 48,4 % sont des femmes;
 - 67,6 % sont âgés de 45 ans et plus, et 5,8 % ont moins de 25 ans;
 - 77,1 % cumulent 10 ans et plus de présence à l'aide de dernier recours;
 - 92,4 % sont nés au Canada;
 - 91,0 % sont présents à l'aide financière de dernier recours depuis au moins deux ans sans interruption.

PORTRAIT DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME ALTERNATIVE JEUNESSE

Données officielles d'avril 2010

En avril 2010, on dénombre 8 659 jeunes participants au Programme alternative jeunesse. Parmi eux, 7 211 (83,3 %) reçoivent une allocation jeunesse d'un montant mensuel moyen de 608,16 \$.

Caractéristiques des participants en avril 2010 :

- ▶ Les caractéristiques, en début de participation, des participants à Alternative jeunesse sont les suivantes :
 - ce sont pour la plupart des personnes seules (7 245 ou 83,7 %);
 - ce sont plus souvent des hommes (4 795 ou 55,4 %);
 - ils sont âgés de 20,4 ans en moyenne;
 - presque tous sont sans contraintes à l'emploi (7 416 ou 85,6 %);
 - presque tous sont nés au Canada (7 718 ou 89,1 %).

PORTRAIT DES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS PARTICIPANT AUX PROGRAMMES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Données officielles d'avril 2010

En avril 2010, on dénombre 4 576 prestataires participant aux programmes d'aide et d'accompagnement social. Parmi ces prestataires, 813 (17,8 %) sont au Programme Devenir, 3 583 (78,3 %) sont au Programme Interagir et 180 (3,9 %) sont au Programme Réussir.

Caractéristiques des participants en avril 2010 :

- 69,5 % de ces participants sont au Programme de solidarité sociale ;
- ils présentent majoritairement des contraintes sévères à l'emploi (3 127 ou 68,3 %);
- ce sont pour la plupart des personnes seules (3 907 ou 85,4 %);
- les femmes (2 253 ou 49,2 %) sont légèrement moins nombreuses que les hommes (2 323 ou 50,8 %);
- ils sont âgés en moyenne de 41,9 ans;
- en moyenne, la durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours est d'un peu plus de 15 ans (182,7 mois).

TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE AU QUÉBEC

Données officielles d'avril 2010

Le taux d'assistance sociale de la clientèle des programmes d'assistance sociale âgée de 0 à 64 ans est resté stable à 7,5 % entre les mois de mars 2010 et d'avril 2010. En comparaison avec l'année dernière, le taux d'assistance sociale chez les 0 à 64 ans a augmenté de 0,1 point de pourcentage par rapport à avril 2009 (7,4 %).

On observe une augmentation du taux d'assistance sociale chez les 18 à 64 ans passant de 7,4 % en avril 2009 à 7,5 % en avril 2010. Chez les 0 à 17 ans, ce taux est resté stable à 7,5 % entre avril 2009 et avril 2010.

Les régions ayant les taux d'assistance sociale les plus élevés chez les 0 à 64 ans en avril 2010 sont :

- Île-de-Montréal (11,1 %) ;
- Mauricie (10,5 %) ;
- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (10,3 %) ;

La moyenne mobile (12 derniers mois) du taux d'assistance sociale chez les 0 à 64 ans est à 7,4 %.

Table des matières

Tableau 1	Page
Évolution de la clientèle prestataire des programmes d'aide financière de dernier recours et du montant des prestations versées aux ménages, 2009-2010 et 2010-2011	1-2
Répartition de la clientèle prestataire selon le programme, la situation familiale, le type de résidence et la région administrative, avril 2010	1-2
Répartition de la clientèle prestataire supplémentée selon la source de revenu, avril 2010	1-2
Répartition de la clientèle nouvellement admise selon la raison de la demande, avril 2010	1-2
Tableau 2	
Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours selon le type de clientèle, 2009-2010 et 2010-2011	
Répartition des adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours selon certaines caractéristiques, avril 2010	3-4
Tableau 3	
Évolution du nombre d'adultes prestataires du Programme d'aide sociale selon le type de clientèle, 2009-2010 et 2010-2011	5-6
Répartition des adultes prestataires du Programme d'aide sociale selon certaines caractéristiques, avril 2010	5-6
Tableau 4	
Évolution du nombre d'adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon le type de clientèle, 2009-2010 et 2010-2011	7-8
Répartition des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon certaines caractéristiques, avril 2010	7-8
Tableau 5	
Évolution du nombre de participants au Programme alternative jeunesse, 2009-2010 et 2010-2011	9
Répartition des participants au Programme alternative jeunesse selon certaines caractéristiques, avril 2010	9
Tableau 6	
Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui reçoivent une allocation de soutien, 2009-2010 et 2010-2011	10-11
Répartition des adultes prestataires qui reçoivent une allocation de soutien selon certaines caractéristiques, avril 2010	10-11
Tableau 7	
Évolution du taux d'assistance sociale au Québec, 2009-2010 et 2010-2011	12
Taux d'assistance sociale selon les régions, avril 2010	12
Notes relatives aux tableaux	13-14
Lexique	15-16

Tableau 5

Évolution du nombre de participants au Programme alternative jeunesse, 2009-2010 et 2010-2011

	Nombre total d'adultes	Taux de variation annuelle	Nés hors du Canada	Hommes	Femmes	Nombre d'adultes avec alloc. jeunesse ²	Taux de variation annuelle	Allocation moyenne ³
Participants au Programme alternative jeunesse¹								
moyenne 2008-2009	5 713	s.o.	594	3 123	2 590	4 833	s.o.	644,64 \$
avril 2009	7 545	49,1 %	791	4 210	3 335	6 439	49,7 %	615,77 \$
mai 2009	7 647	49,7 %	802	4 210	3 437	6 464	50,0 %	607,20 \$
juin 2009	7 508	52,1 %	807	4 096	3 412	6 431	54,1 %	742,10 \$
juillet 2009	7 376	50,1 %	791	4 023	3 353	6 246	53,2 %	616,19 \$
août 2009	7 529	50,2 %	786	4 054	3 475	6 494	54,0 %	736,19 \$
septembre 2009	7 669	45,9 %	797	4 092	3 577	6 370	43,3 %	614,94 \$
octobre 2009	7 892	43,1 %	817	4 211	3 681	6 519	41,9 %	613,69 \$
novembre 2009	8 232	40,2 %	867	4 454	3 778	6 937	41,1 %	751,74 \$
décembre 2009	8 211	35,8 %	878	4 459	3 752	6 876	33,9 %	625,79 \$
janvier 2010	8 526	30,9 %	926	4 667	3 859	7 187	30,0 %	609,76 \$
février 2010	8 668	25,0 %	934	4 803	3 865	7 337	24,5 %	615,08 \$
mars 2010	8 827	19,6 %	955	4 899	3 928	7 534	17,5 %	754,60 \$
moyenne 2009-2010	7 969	39,5 %	846	4 348	3 621	6 736	39,4 %	658,59 \$
avril 2010	8 659	14,8 %	941	4 795	3 864	7 211	12,0 %	608,16 \$
mai 2010								
juin 2010								
juillet 2010								
août 2010								
septembre 2010								
octobre 2010								
novembre 2010								
décembre 2010								
janvier 2011								
février 2011								
mars 2011								
moyenne 2010-2011	8 659	8,7 %	941	4 795	3 864	7 211	7,0 %	608,16 \$

Proportion

En avril 2010								
Nombre d'adultes	8 659	100,0 %	941	4 795	3 864	7 211	100,0%	608,16 \$
Proportion	100,0 %		10,9 %	55,4 %	44,6 %	83,3 %		

Situation familiale⁴								
Personnes seules	7 245	83,7 %	803	4 461	2 784	6 057	84,0 %	599,15 \$
Couples sans enfants	138	1,6 %	8	64	74	97	1,3 %	593,80 \$
Familles monoparentales	761	8,8 %	83	14	747	650	9,0 %	696,65 \$
Couples avec enfants	177	2,0 %	21	62	115	137	1,9 %	593,67 \$
Conjoints d'étudiant	0	0,0 %	0	0	0	0	0,0 %	- \$
Inconnue	338	3,9 %	26	194	144	270	3,7 %	609,89 \$

Sexe								
Hommes	4 795	55,4 %	521	4 795	0	3 906	54,2 %	595,24 \$
Femmes	3 864	44,6 %	420	0	3 864	3 305	45,8 %	623,44 \$

Âge								
Moyenne (années)	20,4		20,7	20,5	20,3	20,2		
Moins de 18 ans	52	0,6 %	3	13	39	50	0,7 %	643,55 \$
De 18 à 20 ans	4 730	54,6 %	458	2 532	2 198	4 163	57,7 %	605,50 \$
21 ans et plus	3 877	44,8 %	480	2 250	1 627	2 998	41,6 %	611,27 \$

Scolarité⁵								
Primaire	341	3,9 %	47	201	140	292	4,0 %	600,57 \$
Secondaire I à IV	4 861	56,1 %	355	2 763	2 098	4 052	56,2 %	606,69 \$
Secondaire V	1 095	12,6 %	168	575	520	857	11,9 %	612,96 \$
Collégiale	132	1,5 %	28	65	67	110	1,5 %	612,51 \$
Universitaire	32	0,4 %	16	15	17	28	0,4 %	600,61 \$
Inconnue	2 198	25,4 %	327	1 176	1 022	1 872	26,0 %	610,19 \$

Types de contraintes à l'emploi								
Sans contraintes	7 416	85,6 %	820	4 541	2 875	6 182	85,7 %	599,31 \$
Contraintes temporaires	894	10,3 %	94	53	841	750	10,3 %	680,76 \$
Cont. tempo.: état de santé	67	0,8 %	3	39	28	56	0,8 %	598,72 \$
Cont. tempo.: enf./gross.	821	9,5 %	91	14	807	688	9,5 %	686,86 \$
Cont. tempo.: enf. handicapé	3	0,0 %	0	0	3	3	0,0 %	817,33 \$
Cont. tempo.: autres	3	0,0 %	0	0	3	3	0,0 %	676,00 \$
Contraintes sévères	11	0,0 %	1	7	4	9	0,1 %	589,33 \$
Inconnu	338	3,9 %	26	194	144	270	3,7 %	609,89 \$

Région								
01. Bas-Saint-Laurent	287	3,3 %	2	169	118	237	3,3 %	587,11 \$
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	383	4,4 %	1	193	190	292	4,0 %	607,46 \$
03. Capitale-Nationale	569	6,6 %	58	320	249	458	6,4 %	587,57 \$
04. Mauricie	620	7,2 %	14	353	267	497	6,9 %	599,07 \$
05. Estrie	529	6,1 %	56	320	209	435	6,0 %	614,11 \$
06. Île-de-Montréal ⁶	2 054	23,7 %	645	1 175	879	1 789	24,8 %	622,46 \$
07. Outaouais	421	4,9 %	28	210	211	379	5,3 %	608,11 \$
08. Abitibi-Témiscamingue	346	4,0 %	2	167	179	310	4,3 %	617,33 \$
09. Côte-Nord	152	1,8 %	0	86	66	116	1,6 %	604,44 \$
10. Nord-du-Québec	21	0,2 %	0	15	6	13	0,2 %	557,55 \$
ARK ⁷	0	0,0 %	0	0	0	0	0,0 %	- \$
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	204	2,4 %	0	120	84	181	2,5 %	606,67 \$
12. Chaudière-Appalaches	384	4,4 %	10	194	190	286	4,0 %	616,32 \$
13. Laval	198	2,3 %	32	97	101	150	2,1 %	595,06 \$
14. Lanaudière	442	5,1 %	8	226	216	355	4,9 %	596,92 \$
15. Laurentides	534	6,2 %	10	314	220	461	6,4 %	605,53 \$
16. Montérégie	1 161	13,4 %	54	655	506	963	13,4 %	597,86 \$
17. Centre-du-Québec	354	4,1 %	21	181	173	289	4,0 %	622,97 \$

MESS, DGARES, Direction de la statistique, juin 2010.

Tableau 6

Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui reçoivent une allocation de soutien, 2009-2010 et 2010-2011

Répartition des adultes prestataires qui reçoivent une allocation de soutien selon certaines caractéristiques, avril 2010

	DEVENIR				INTERAGIR			
	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.
Nombre d'adultes qui reçoivent une allocation de soutien¹								
moyenne 2008-2009	729	226	955	s.o.	701	2 500	3 425	s.o.
avril 2009	753	262	1 015	-6,5%	792	2 748	3 540	0,4%
mai 2009	740	267	1 007	2,0%	779	2 707	3 486	-3,0%
juin 2009	672	269	941	-2,7%	753	2 672	3 425	-3,2%
juillet 2009	642	248	890	-4,0%	679	2 589	3 268	-3,5%
août 2009	554	237	791	-2,3%	581	2 378	2 959	-1,3%
septembre 2009	536	225	761	-6,6%	611	2 421	3 032	-0,8%
octobre 2009	548	228	776	-14,1%	739	2 680	3 419	-0,1%
novembre 2009	537	249	786	-18,8%	780	2 757	3 537	0,5%
décembre 2009	571	243	814	-18,6%	787	2 788	3 575	0,8%
janvier 2010	583	229	812	-16,5%	779	2 739	3 518	1,0%
février 2010	590	232	822	-17,6%	800	2 804	3 604	2,9%
mars 2010	605	238	843	-18,2%	796	2 776	3 572	1,4%
moyenne 2009-2010	611	244	855	-10,5%	740	2 672	3 411	-0,4%
avril 2010	570	243	813	-19,9%	825	2 758	3 583	1,2%
mai 2010								
juin 2010								
juillet 2010								
août 2010								
septembre 2010								
octobre 2010								
novembre 2010								
décembre 2010								
janvier 2011								
février 2011								
mars 2011								
moyenne 2010-2011	570	243	813	-4,9%	825	2 758	3 583	5,0%
				<i>prop.</i>				<i>prop.</i>
En avril 2010								
Nombre d'adultes	570	243	813	100,0%	825	2 758	3 583	100,0%
Situation familiale								
Personnes seules	390	219	609	74,9%	590	2 538	3 128	87,3%
Couples sans enfants	20	7	27	3,3%	38	128	166	4,6%
Familles monoparentales	102	8	110	13,5%	139	64	203	5,7%
Couples avec enfants	57	9	66	8,1%	58	28	86	2,4%
Conjoints d'étudiant	1	0	1	0,1%	0	0	0	0,0%
Sexe								
Hommes	239	130	369	45,4%	367	1 490	1 857	51,8%
Femmes	331	113	444	54,6%	458	1 268	1 726	48,2%
Âge								
<i>Moyenne (années)</i>	<i>39,8</i>	<i>39,6</i>	<i>39,8</i>		<i>41,8</i>	<i>43,2</i>	<i>42,9</i>	
Moins de 21 ans	14	6	20	2,5%	32	29	61	1,7%
De 21 à 24 ans	39	21	60	7,4%	52	122	174	4,9%
De 25 à 29 ans	50	28	78	9,6%	64	254	318	8,9%
De 30 à 34 ans	84	28	112	13,8%	83	293	376	10,5%
De 35 à 39 ans	81	26	107	13,2%	82	274	356	9,9%
De 40 à 44 ans	88	39	127	15,6%	111	369	480	13,4%
De 45 à 49 ans	105	48	153	18,8%	151	502	653	18,2%
De 50 à 54 ans	78	32	110	13,5%	168	449	617	17,2%
55 ans et plus	31	15	46	5,7%	82	466	548	15,3%
Scolarité²								
Primaire	45	23	68	8,4%	93	485	578	16,1%
Secondaire I à IV	225	80	305	37,5%	374	890	1 264	35,3%
Secondaire V	164	70	234	28,8%	175	573	748	20,9%
Collégiale	46	29	75	9,2%	50	212	262	7,3%
Universitaire	34	15	49	6,0%	43	186	229	6,4%
Inconnue	56	26	82	10,1%	90	412	502	14,0%
Durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours								
<i>Moyenne</i>	<i>124,3</i>	<i>155,1</i>	<i>133,5</i>		<i>159,6</i>	<i>210,0</i>	<i>198,4</i>	
Premier mois	0	0	0	0,0%	1	0	1	0,0%
De 2 à 5 mois	12	0	12	1,5%	6	2	8	0,2%
De 6 à 11 mois	27	6	33	4,1%	17	10	27	0,8%
De 12 à 23 mois	51	9	60	7,4%	51	29	80	2,2%
De 24 à 47 mois	70	20	90	11,1%	77	132	209	5,8%
De 48 à 119 mois	149	78	227	27,9%	200	507	707	19,7%
120 mois et plus	261	130	391	48,1%	473	2 078	2 551	71,2%
Types de contraintes à l'emploi et types de diagnostics médicaux								
Sans contraintes	495		495	60,9%	665		665	18,6%
Contraintes temporaires	75		75	9,2%	160		160	4,5%
Cont. tempo.: état de santé	16		16	2,0%	37		37	1,0%
Cont. tempo.: enf./gross.	26		26	3,2%	40		40	1,1%
Cont. tempo.: enf. hand.	2		2	0,2%	2		2	0,1%
Cont. tempo.: 55 ans et plus	31		31	3,8%	81		81	2,3%
Cont. tempo.: autres	0		0	0,0%	0		0	0,0%
Contraintes sévères (types de diagnostics)		233	233	28,7%		2 714	2 714	75,7%
Visuel		2	2	0,2%		34	34	0,9%
Auditif et de la parole		0	0	0,0%		19	19	0,5%
Intellectuel et d'apprentissage		49	49	6,0%		601	601	16,8%
Santé mentale		143	143	17,6%		1 573	1 573	43,9%
Physique		37	37	4,6%		456	456	12,7%
Autres		2	2	0,2%		31	31	0,9%
Conjoints sans contraintes sévères		10	10	1,2%		44	44	1,2%
Région								
01. Bas-Saint-Laurent	13	15	28	3,4%	8	56	64	1,8%
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	41	7	48	5,9%	37	196	233	6,5%
03. Capitale-Nationale	25	11	36	4,4%	64	161	225	6,3%
04. Mauricie	62	31	93	11,4%	34	108	142	4,0%
05. Estrie	42	16	58	7,1%	14	32	46	1,3%
06. Île-de-Montréal ³	148	37	185	22,8%	298	878	1 176	32,8%
07. Outaouais	33	26	59	7,3%	19	151	170	4,7%
08. Abitibi-Témiscamingue	9	9	18	2,2%	30	123	153	4,3%
09. Côte-Nord	12	5	17	2,1%	7	20	27	0,8%
10. Nord-du-Québec	1	0	1	0,1%	2	8	10	0,3%
ARK ⁴	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	3	2	5	0,6%	42	53	95	2,7%
12. Chaudière-Appalaches	28	28	56	6,9%	16	96	112	3,1%
13. Laval	12	10	22	2,7%	18	139	157	4,4%
14. Lanaudière	16	0	16	2,0%	45	62	107	3,0%
15. Laurentides	49	22	71	8,7%	41	140	181	5,1%
16. Montérégie	30	10	40	4,9%	106	378	484	13,5%
17. Centre-du-Québec	46	11	57	7,0%	44	33	77	2,1%
Central ⁵	0	3	3	0,4%	0	124	124	3,5%

Tableau 6 - suite

RÉUSSIR		TOTAL			
Programme de solidarité sociale	var. ann.	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.
Nombre d'adultes qui reçoivent une allocation de soutien¹					
111	s.o.	1 500	2 991	4 491	s.o.
moyenne 2008-2009					
150	44,2%	1 545	3 160	4 705	-0,2%
146	32,7%	1 519	3 120	4 639	-1,1%
130	30,0%	1 425	3 071	4 496	-2,3%
68	23,6%	1 321	2 905	4 226	-3,3%
61	41,9%	1 135	2 676	3 811	-1,0%
124	33,3%	1 147	2 770	3 917	-1,2%
163	31,5%	1 287	3 071	4 358	-2,1%
169	26,1%	1 317	3 175	4 492	-2,8%
169	20,7%	1 358	3 200	4 558	-2,7%
169	19,9%	1 362	3 137	4 499	-2,1%
171	23,9%	1 390	3 207	4 597	-0,9%
179	21,8%	1 401	3 193	4 594	-2,3%
142	27,8%	1 351	3 057	4 408	-1,9%
180	20,0%	1 395	3 181	4 576	-2,7%
moyenne 2009-2010					
avril 2010					
mai 2010					
juin 2010					
juillet 2010					
août 2010					
septembre 2010					
octobre 2010					
novembre 2010					
décembre 2010					
janvier 2011					
février 2011					
mars 2011					
180	27,1%	1 395	3 181	4 576	3,8%
moyenne 2010-2011					
<i>prop.</i>					
En avril 2010					
180	100,0%	1 395	3 181	4 576	100,0%
Nombre d'adultes					
Situation familiale					
170	94,4%	980	2 927	3 907	85,4%
Personnes seules					
3	1,7%	58	138	196	4,3%
Couples sans enfants					
6	3,3%	241	78	319	7,0%
Familles monoparentales					
1	0,6%	115	38	153	3,3%
Couples avec enfants					
0	0,0%	1	0	1	0,0%
Conjoints d'étudiant					
Sexe					
97	53,9%	606	1 717	2 323	50,8%
Hommes					
83	46,1%	789	1 464	2 253	49,2%
Femmes					
Âge					
30,8		41,0	42,3	41,9	
Moyenne (années)					
11	6,1%	46	46	92	2,0%
Moins de 21 ans					
45	25,0%	91	188	279	6,1%
De 21 à 24 ans					
44	24,4%	114	326	440	9,6%
De 25 à 29 ans					
34	18,9%	167	355	522	11,4%
De 30 à 34 ans					
16	8,9%	163	316	479	10,5%
De 35 à 39 ans					
9	5,0%	199	417	616	13,5%
De 40 à 44 ans					
6	3,3%	256	556	812	17,7%
De 45 à 49 ans					
7	3,9%	246	488	734	16,0%
De 50 à 54 ans					
8	4,4%	113	489	602	13,2%
55 ans et plus					
Scolarité²					
1	0,6%	138	509	647	14,1%
Primaire					
20	11,1%	599	990	1 589	34,7%
Secondaire I à IV					
57	31,7%	339	700	1 039	22,7%
Secondaire V					
37	20,6%	96	278	374	8,2%
Collégiale					
18	10,0%	77	219	296	6,5%
Universitaire					
47	26,1%	146	485	631	13,8%
Inconnue					
Durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours					
93,9		145,2	199,2	182,7	
Moyenne					
0	0,0%	1	0	1	0,0%
Premier mois					
0	0,0%	18	2	20	0,4%
De 2 à 5 mois					
0	0,0%	44	16	60	1,3%
De 6 à 11 mois					
7	3,9%	102	45	147	3,2%
De 12 à 23 mois					
53	29,4%	147	205	352	7,7%
De 24 à 47 mois					
75	41,7%	349	660	1 009	22,0%
De 48 à 119 mois					
45	25,0%	734	2 253	2 987	65,3%
120 mois et plus					
Types de contraintes à l'emploi et types de diagnostics médicaux					
		1 160	1 160	25,3%	
Sans contraintes					
		235	235	5,1%	
Contraintes temporaires					
		53	53	1,2%	Cont. tempo.: état de santé
		66	66	1,4%	Cont. tempo.: enf./gross.
		4	4	0,1%	Cont. tempo.: enf. hand.
		112	112	2,4%	Cont. tempo.: 55 ans et plus
		0	0	0,0%	Cont. tempo.: autres
180	100,0%		3 127	3 127	68,3%
Contraintes sévères (types de diagnostics)					
15	8,3%		51	51	1,1%
Visuel					
3	1,7%		22	22	0,5%
Auditif et de la parole					
7	3,9%		657	657	14,4%
Intellectuel et d'apprentissage					
86	47,8%		1 802	1 802	39,4%
Santé mentale					
69	38,3%		562	562	12,3%
Physique					
0	0,0%		33	33	0,7%
Autres					
0	0,0%		54	54	1,2%
Conjoints sans contraintes sévères					
Région					
1	0,6%	21	72	93	2,0%
01. Bas-Saint-Laurent					
12	6,7%	78	215	293	6,4%
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean					
24	13,3%	89	196	285	6,2%
03. Capitale-Nationale					
9	5,0%	96	148	244	5,3%
04. Mauricie					
13	7,2%	56	61	117	2,6%
05. Estrie					
54	30,0%	446	969	1 415	30,9%
06. Île-de-Montréal ³					
2	1,1%	52	179	231	5,0%
07. Outaouais					
5	2,8%	39	137	176	3,8%
08. Abitibi-Témiscamingue					
0	0,0%	19	25	44	1,0%
09. Côte-Nord					
0	0,0%	3	8	11	0,2%
10. Nord-du-Québec					
0	0,0%	0	0	0	0,0%
ARK ⁴					
4	2,2%	45	59	104	2,3%
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine					
6	3,3%	44	130	174	3,8%
12. Chaudière-Appalaches					
7	3,9%	30	156	186	4,1%
13. Laval					
5	2,8%	61	67	128	2,8%
14. Lanaudière					
1	0,6%	90	163	253	5,5%
15. Laurentides					
30	16,7%	136	418	554	12,1%
16. Montérégie					
7	3,9%	90	51	141	3,1%
17. Centre-du-Québec					
0	0,0%	0	127	127	2,8%
Central ⁵					

Tableau 7

**Évolution du taux
d'assistance sociale au
Québec,
2009-2010 et 2010-2011**

	Nombre total d'adultes distincts ³	Taux d'assistance sociale (18-64 ans)	Nombre d'enfants	Taux d'assistance sociale (0-17 ans)	Nombre total de prestataires distincts ³	Taux d'assistance sociale (0-64 ans)
Taux d'assistance sociale pour l'ensemble du Québec^{1,2}						
moyenne 2007-2008	370 577	7,3%	113 989	7,4%	484 566	7,3%
avril 2009	377 033	7,4%	114 258	7,5%	491 291	7,4%
mai 2009	376 545	7,3%	114 384	7,5%	490 929	7,4%
juin 2009	375 412	7,3%	114 405	7,5%	489 817	7,4%
juillet 2009	375 067	7,3%	114 711	7,5%	489 778	7,4%
août 2009	376 031	7,3%	115 887	7,6%	491 918	7,4%
septembre 2009	376 054	7,3%	115 495	7,6%	491 549	7,4%
octobre 2009	374 330	7,3%	114 327	7,5%	488 657	7,3%
novembre 2009	375 836	7,3%	113 361	7,4%	489 197	7,4%
décembre 2009	377 516	7,4%	113 697	7,4%	491 213	7,4%
janvier 2010	380 433	7,4%	114 706	7,5%	495 139	7,4%
février 2010	382 218	7,5%	115 207	7,5%	497 425	7,5%
mars 2010	382 892	7,5%	115 320	7,5%	498 212	7,5%
moyenne 2008-2009	377 447	7,4%	114 647	7,5%	492 094	7,4%
avril 2010	381 867	7,5%	115 107	7,5%	496 974	7,5%
mai 2010						
juin 2010						
juillet 2010						
août 2010						
septembre 2010						
octobre 2010						
novembre 2010						
décembre 2010						
janvier 2011						
février 2011						
mars 2011						
moyenne 2009-2010	381 867	7,5%	115 107	7,5%	496 974	7,5%
moyenne mobile - 12 derniers mois	377 850	7,4%	114 717	7,5%	492 567	7,4%

**Taux d'assistance
sociale selon les
régions,
avril 2010**

Taux d'assistance sociale par région - avril 2010						
01 Bas-Saint-Laurent	10 195	7,9%	1 944	5,5%	12 139	7,4%
02 Saguenay - Lac-St-Jean	13 358	7,5%	2 740	5,4%	16 098	7,0%
03 Capitale-Nationale	25 381	5,6%	5 111	4,3%	30 492	5,3%
04 Mauricie	18 054	10,7%	4 344	9,8%	22 398	10,5%
05 Estrie	17 004	8,6%	4 874	8,2%	21 878	8,5%
06 Île-de-Montréal	128 790	10,2%	49 954	14,5%	178 744	11,1%
07 Outaouais	15 586	6,5%	4 874	6,5%	20 460	6,5%
08 Abitibi-Témiscamingue	6 718	7,0%	1 534	5,1%	8 252	6,6%
09 Côte-Nord	3 339	5,3%	813	4,1%	4 152	5,0%
10 Nord-du-Québec	1 097	4,4%	562	4,1%	1 659	4,3%
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	6 429	10,6%	1 391	8,9%	7 820	10,3%
12 Chaudière-Appalaches	12 746	4,9%	2 552	3,2%	15 298	4,5%
13 Laval	11 947	4,8%	4 232	5,0%	16 179	4,9%
14 Lanaudière	17 920	6,0%	5 398	5,5%	23 318	5,8%
15 Laurentides	20 518	5,8%	5 447	4,7%	25 965	5,5%
16 Montérégie	52 180	5,6%	16 099	5,4%	68 279	5,6%
17 Centre-du-Québec	11 935	8,1%	3 217	6,9%	15 152	7,8%

MESS, DGARES, Direction de la statistique, juin 2010.

Notes relatives aux tableaux

Tableau 1

1. Les dossiers actifs représentent les ménages ayant eu droit à une aide financière de dernier recours pour le mois considéré, que ce soit au programme d'aide sociale ou au programme de solidarité sociale.
2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.
3. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
4. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
5. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).
6. Dossiers pour lesquels un revenu d'une valeur supérieure à 2 \$ est déclaré pour le mois.
7. Depuis le mois d'avril 2007, les prestataires recevant des revenus de subventions salariales sont dénombrés avec ceux recevant des revenus de travail.
8. Dénombrer les dossiers distinctement (une seule fois), même si ces derniers déclarent plus d'un type de revenu pour le mois.
9. Désignent le nombre de demandes de prestations d'aide financière de dernier recours acceptées pour ce mois, qu'il y ait ou non versement pour le mois courant. Toutefois, un ménage nouvellement admis sera dénombré dans l'ensemble des ménages actifs seulement s'il a reçu une prestation.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).
7. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ajout de la contrainte temporaire pour enfant handicapé entraîne une diminution du nombre d'adultes sans contraintes, d'adultes présentant une contrainte pour enfant à charge ou de ceux ayant une contrainte temporaire de la catégorie « autres ».

Tableau 2

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

Tableau 3

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation du Programme d'aide sociale pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.

Tableau 4

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation du Programme de solidarité sociale pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

Tableau 5

1. Sont dénombrés ici les adultes qui ont une participation en cours au Programme alternative jeunesse, que celle-ci ait débuté au cours du mois considéré ou avant, pourvu qu'il y ait au moins une journée d'activité dans le mois.
2. Sont dénombrés ici les adultes pour lesquels une allocation jeunesse a été versée au cours du mois considéré. Ce ne sont pas tous les participants à l'Alternative jeunesse qui reçoivent une telle allocation : certains reçoivent plutôt une allocation d'aide à l'emploi parce qu'ils participent à certaines mesures d'Emploi-Québec (mesure de formation, projets de préparation à l'emploi) dans le cadre de leur participation à l'Alternative jeunesse, tout en étant admissibles au compte de l'assurance-emploi.
3. Bien que l'allocation jeunesse soit versée aux deux semaines, l'allocation moyenne est calculée sur une base mensuelle à partir des montants versés au cours du mois. Par conséquent, l'allocation moyenne sera

plus élevée s'il y a trois versements à l'intérieur d'un même mois.

4. Les caractéristiques retenues sont celles au début de la participation à Alternative jeunesse puisque par la suite, elles ne sont pas disponibles pour la majorité des individus.
5. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
6. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
7. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).

Tableau 6

1. Les adultes qui participent à un Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) pour un mois donné reçoivent une allocation de soutien pour le mois suivant. Le chiffre présenté ici correspond au nombre de participants au PAAS qui reçoivent une allocation de soutien pour le mois traité.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
4. ARK: Administration régionale Kativik (les adultes prestataires sont aussi dénombrés dans la région du Nord-du-Québec).
5. La région "Central" regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis le mois de mars 2004, les dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique sont regroupés dans la région "Central" (avec les prestataires hébergés).

Tableau 7

1. Le calcul du taux d'assistance sociale a été revu pour y inclure, avec les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, les participants au Programme alternative jeunesse qui ont une allocation jeunesse. Cette correction du taux d'assistance sociale, rétroactive à avril 2007, fait référence aux 3 programmes d'assistance sociale.
2. La clientèle du MESS localisée au Central n'est pas considérée dans les données régionales car il s'agit plus d'une affectation administrative que régionale. Toutefois, cette clientèle du Central est dénombrée dans les données pour l'ensemble du Québec.
3. Aux fins de calcul du taux d'assistance sociale, les individus qui, pour une même période, étaient prestataires aux programmes d'aide financière de dernier recours et participaient au Programme alternative jeunesse sont dénombrés juste une fois.

Définitions des termes utilisés dans le rapport

Adulte

Personne qui ne dépend pas d'un parent pour sa subsistance ou personne mineure qui a la charge d'un enfant, qui est mariée ou a déjà été mariée ou qui a obtenu une pleine émancipation par le tribunal.

Adultes ayant cumulé deux ans et plus sans interruption

Adultes prestataires qui présentent un nombre de mois de présence à l'aide de dernier recours supérieur ou égal à 24 mois depuis leur dernière date d'admission à l'aide de dernier recours.

Aide financière de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent. Elle regroupe le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale.

Allocation de soutien

Aide financière versée par le Ministère aux personnes qui participent au Programme d'aide et d'accompagnement social.

Aide financière accordée

On utilise le terme « prestation » pour désigner l'aide financière accordée en vertu de chacun des programmes (ex. : prestations d'aide sociale).

Allocation d'aide à l'emploi

Aide financière versée par Emploi-Québec aux personnes qui participent à certaines mesures actives ou d'insertion sociale.

Allocation de solidarité sociale

Montant versé à l'adulte seul ou au couple prestataire du Programme de solidarité sociale.

Allocation jeunesse

Aide financière versée aux individus qui participent au Programme alternative jeunesse.

Allocation mixte

Montant ajouté à la prestation de base du Programme d'aide sociale lorsque les deux membres adultes qui composent la famille présentent des contraintes temporaires à l'emploi.

Allocation pour contraintes temporaires à l'emploi

Montant ajouté à la prestation de base du Programme d'aide sociale lorsque l'adulte seul ou un membre adulte de la famille présente des contraintes temporaires à l'emploi, le second adulte ne présentant aucune contrainte à l'emploi.

Allocation reconnue

Aide financière versée par un tiers (personne, association, société ou organisme) à un prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale et reconnue à titre d'allocation d'aide à l'emploi ou d'allocation de soutien.

Clientèle

On utilise le terme « prestataire » pour désigner la clientèle de chacun des programmes (ex. : prestataire d'aide sociale).

Clientèle supplémentée

Tout adulte bénéficiant d'une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours et qui déclare un ou plusieurs revenus d'autres sources. On retrouve, par exemple, des allocations d'aide à l'emploi, des allocations reconnues, des revenus de travail à titre de salarié ou de travailleur autonome, des prestations d'assurance-emploi, une contribution parentale.

Conjoint d'étudiant

Adulte dont le conjoint étudie à temps plein au postsecondaire et bénéficie du Programme d'aide financière du ministère de l'Éducation. Cette catégorie ne dénombre que des adultes seuls, puisque les besoins des enfants de l'un ou l'autre des conjoints sont assumés par le conjoint aux études.

Conjoint sans contraintes sévères

Adulte prestataire du Programme de solidarité sociale qui ne présente pas de contraintes sévères à l'emploi ou pour lequel le dossier ne fait pas mention de ce type de contraintes. Celui-ci est tout de même prestataire du dit programme car son conjoint présente, pour sa part, des contraintes sévères à l'emploi.

Contribution parentale

Aide réputée fournie par les parents de l'adulte qui est reconnu dépendant de ceux-ci. La contribution parentale est établie en fonction de la situation financière et familiale et du nombre d'enfants à la charge des parents. Elle s'applique, s'il y a lieu, pendant une période maximale de trois ans.

Données officielles

Les données « officielles » sont produites à partir d'informations, colligées dans les systèmes, ayant fait l'objet de mises à jour pendant deux mois.

Durée de présence consécutive (sans interruption)

Nombre de mois écoulés depuis la dernière date d'admission à l'aide de dernier recours. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la date d'admission de ce nouveau prestataire est fixée à la même date que celle de ses parents.

Durée de présence cumulative

Nombre total de mois, depuis janvier 1975, où un adulte a été présent à l'aide de dernier recours avec une aide financière, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la période retenue pour le calcul de la durée de présence cumulative débute au premier mois de versement de la prestation d'aide sociale ou de solidarité sociale au nouvel adulte prestataire. Par conséquent, certains jeunes peuvent présenter une durée consécutive supérieure à leur durée cumulative.

Enfant à charge

Personne qui ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et qui doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal. C'est une personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou encore c'est une personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. Sont dénombrés ici les enfants présents dans les ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

Estimations

Données arrondies à partir des données préliminaires pour refléter la situation du dénombrement « officiel » des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants. Seuls les ménages ayant reçu, au cours du mois, une aide financière de dernier recours sont dénombrés.

Nés hors du Canada

Toute personne qui n'est pas née au Canada. Il s'agit de personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne, de personnes en attente ou ayant obtenu le droit de résidence au Canada ou encore de revendicateurs du statut de réfugié.

Nouvelles admissions

Demandes d'aide, déposées au cours du mois, pour lesquelles les ménages ont été identifiés comme admissibles à l'attribution initiale. Les ménages peuvent recevoir ou non une aide financière pour le mois de la demande. Ils peuvent être admis pour la première fois ou encore effectuer un retour aux programmes d'aide financière de dernier recours.

Participant

Individu qui participe soit au Programme alternative jeunesse, soit à une mesure ou un service d'Emploi-Québec.

Prestataire

Personne dont la subsistance est assurée par l'aide financière de dernier recours. Par exemple, un couple avec trois enfants à charge représente cinq prestataires.

Prestation de base

Montant de base applicable à l'adulte seul ou au couple prestataire du Programme d'aide sociale.

Prestation de base Hébergés

Montant de base applicable à l'adulte hébergé admis dans un centre d'hébergement, d'accueil, hospitalier ou de réadaptation, de même qu'à un ex-détenu logé dans un établissement reconnu en vue de sa réinsertion sociale, que celui-ci soit prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale.

Prestation versée

Aide financière des programmes d'aide financière de dernier recours qui comprend la prestation de base, les allocations supplémentaires accordées selon le type de contraintes à l'emploi, les ajustements pour enfants à charge et pour la TVQ ainsi que les prestations spéciales. La prestation versée prend en compte également les éléments de réduction de l'aide versée, tels que les revenus et la valeur excédentaire des biens et avoirs liquides. Cette donnée apparaît à titre indicatif seulement et ne représente pas la dépense officielle du Ministère dans le cadre des programmes de base de sécurité du revenu. La Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles (DGARBFMI) du Ministère assume le mandat de produire officiellement cette donnée.

Programme alternative jeunesse

Programme visant, sur une base volontaire, à soutenir les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Programme d'aide et d'accompagnement social

Programme visant à permettre aux prestataires des programmes d'aide de dernier recours de recevoir, dans le cadre de projets particuliers, un soutien et un accompagnement personnalisés pour les aider à entreprendre une démarche favorisant leur participation active à la société et les préparer adéquatement à participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi afin d'accéder au marché du travail.

Programmes d'aide financière de dernier recours

Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale.

Programme d'aide sociale

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Il vise aussi à les encourager à exercer des activités favorisant leur intégration en emploi ou leur participation sociale et communautaire.

Programmes d'assistance sociale

Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale et du Programme alternative jeunesse, lequel est implanté depuis du 1^{er} avril 2007.

Programme de solidarité sociale

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi ainsi qu'à leurs conjoints. Ce programme vise également à favoriser l'inclusion et la participation sociale de ces personnes de même que leur contribution active à la société, avec le soutien et l'accompagnement qu'elles requièrent.

Revendicateurs du statut de réfugié

Désignent les ressortissants étrangers qui arrivent au Canada sans être passés par le processus régulier d'immigration, en revendiquant d'être reconnus comme réfugiés au sens de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, et qui veulent obtenir ainsi le droit d'établissement au Canada. Ce groupe comprend aussi les demandeurs d'asile qui ont été déboutés.

Scolarité

Correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus, ni sur le nombre d'années de scolarité complétées à l'intérieur de ce niveau.

Taux d'assistance sociale

Proportion de la population qui bénéficie d'un des programmes d'assistance sociale, à savoir le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse. Pour le Programme alternative jeunesse, on considère seulement les participants avec une allocation jeunesse. Pour éviter tout doublement dans le dénombrement de la clientèle des programmes d'assistance sociale, les participants au Programme alternative jeunesse qui, pour une même période, étaient aussi prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

Types de contraintes à l'emploi

Les adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont répartis selon le programme et selon trois catégories liées à la contrainte à l'emploi : sans contraintes, contraintes temporaires et contraintes sévères.

Au Programme d'aide sociale :

- Les adultes sans contraintes sont ceux qui ne présentent aucune contrainte temporaire à l'emploi.
- Les personnes avec contraintes temporaires à l'emploi se retrouvent dans l'une des situations suivantes :
 - leur état de santé physique ou mentale les empêche, pour une période d'au moins un mois et de moins de 12 mois, de réaliser une activité d'intégration à l'emploi;
 - elles sont enceintes d'au moins 20 semaines;
 - elles ont à leur charge un enfant âgé de moins de cinq ans au dernier 30 septembre;
 - elles ont à leur charge un enfant affecté par un handicap physique ou mental et admissible au supplément pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec;
 - elles ont atteint l'âge de 55 ans ou plus le mois précédent (sauf si elles font la demande de ne pas être classées « contrainte temporaire »);
 - elles se sont réfugiées dans une maison d'hébergement pour victimes de violence;
 - elles procurent des soins constants à une personne dont l'autonomie est réduite à cause de son état physique ou mental;
 - elles sont placées en résidence d'accueil;
 - elles sont responsables d'une résidence d'accueil reconnue en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
 - elles sont responsables d'un foyer d'accueil lié par un contrat de services avec le ministère de la Sécurité publique.

Au Programme de solidarité sociale :

- Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi ont démontré, par un rapport médical, que leur état physique ou mental est affecté de façon significative, pour une durée permanente ou indéfinie.
- Les adultes sans contraintes sévères peuvent présenter une contrainte temporaire ou encore ne présenter aucune contrainte à l'emploi mais l'information précise sur leur type de contraintes à l'emploi n'est pas disponible dans les systèmes informatiques.

Aux programmes d'aide et d'accompagnement sociale on retrouve :

- Le programme *Devenir* qui vise à préparer adéquatement des personnes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à une participation aux mesures des services publics d'emploi et éventuellement à un retour sur le marché du travail. Sauf exception, la durée maximale de participation est de 12 mois.
- Le programme *Interagir* qui vise une meilleure intégration sociale de personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus long terme. La clientèle visée est prioritairement celle des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours. La durée de participation est indéterminée et varie selon les besoins des participants.
- Le programme *Réussir* qui vise à faciliter l'accès aux études secondaires professionnelles ou postsecondaires pour des personnes reconnues comme ayant des contraintes sévères à l'emploi. Elles conservent ainsi leur droit à recevoir une aide financière du Programme de solidarité sociale en supplément du revenu qu'elles obtiendront du régime des prêts et bourses. La durée de participation varie selon la durée des études entreprises.

Types de diagnostics médicaux

Les adultes prestataires du Programme de solidarité sociale qui présentent des contraintes sévères à l'emploi sont regroupés selon plusieurs catégories de diagnostics médicaux :

- Contraintes d'ordre visuel;
- Contraintes d'ordre auditif ou au niveau de la parole;
- Contraintes au niveau intellectuel ou de l'apprentissage;
- Contraintes de l'ordre de la santé mentale;
- Contraintes d'ordre physique;
- Autres contraintes (exemple : présence d'une rente d'invalidité, adulte admis en hébergement).